VIVRE DANS VOTRE LOGEMENT

Payer son loyer

Payer son loyer est une dépense prioritaire dans le budget.

Comment régler votre loyer ?

Plusieurs moyens de paiement sont votre disposition :

- **Le prélèvement automatique :** c'est le moyen le plus simple, le plus rapide et le plus sûr pour payer votre loyer dans les délais. Vous pouvez choisir la date de prélèvement qui convient le mieux à votre situation personnelle : le 5 ou le 10 de chaque mois. Des prélèvements au 15 peuvent être acceptés à titre exceptionnel.
- **Le paiement en ligne par carte bancaire depuis notre site :** un espace dédié vous permet d'effectuer votre paiement en toute sécurité.
- **Le paiement par carte bancaire à l'accueil** de l'Office Bd Pompidou à Gap ou à l'accueil de l'antenne HLM Les Cros à Briançon, ou par téléphone au 04.92.40.27.27 (Siège à Gap) ou 04.92.20.60.30 (Antenne de Briançon).

- **Le paiement par T.I.P (Titre Interbancaire de Paiement) :**il suffit de le dater et le signer, et nous le renvoyer avant le 5 du mois. Joignez un RIB la première fois.
- **Le paiement par chèque établi à l'ordre de l'OPH 05**, à dater et à signer, à nous faire parvenir avant le 5 du mois
- **Le paiement par virement bancaire :**les coordonnées bancaires de l'OPH05 figurent au verso de votre avis d'échéance. Attention : indiquez clairement votre référence locataire pour que nos services puissent identifier le paiement.
- **Le paiement par mandat cash :**vous pouvez payer en espèces depuis un bureau de Poste, une commission de transaction vous est facturée en sus par la Poste.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services de l'OPH05 au 04.92.40.27.28 ou 04.92.40.27.35

En cas de difficulté de paiement

Pour résoudre vos difficultés, un accompagnement peut être nécessaire.

VOS INTERLOCUTEURS A L'OPH05 : LES CONSEILLÈRES EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE SONT À VOTRE ÉCOUTE.

Elles tiennent des permanences, dont les horaires et la périodicité sont précisées par voie d'affichage dans votre hall d'entrée et que vous pouvez consulter ICI.

Elles sont à votre écoute pour rechercher des solutions adaptées à votre situation, en liaison avec le service du recouvrement et les services sociaux compétents.

Surtout n'attendez pas :
le non-paiement du loyer vous expose à la suspension éventuelle de votre aide au logement, mais également à des poursuites graves pouvant aller jusqu'à la saisie de vos biens, voire l'expulsion du logement.

SIÈGE DE L'OPH05
23 Boulevard Georges Pompidou
CS 86004
05003 GAP Cedex
04.92.40.27.27

ANTENNE DE BRIANÇON
Résidence "Les Cros" Bat. E
11, Avenue René Froger
05100 BRIANCON
04.92.20.60.30